

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement du Parc de l'Avenir et des parkings à Pagny-Sur-Moselle (54530).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Pagny Sur Moselle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Le Maire M. René Bianchin

RCS / SIRET

2 1 5 4 0 4 1 5 3 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a	41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un parc urbain accompagné de ses parkings attenants (sur une surface de 9756 m²) à proximité de la gare accessible depuis la rue GrandJean et l'impasse de Strasbourg. Il s'étend vers le sud vers la rue Nivoy.

Le terrain est situé dans la zone 1AU (extension future d'habitat) du PLU de Pagny sur Moselle.

Le projet concerne les parcelles cadastrées :

- n°000 AI 190

- n°000 AI 475

- n°000 AI 479

- n°000 AI 472 (8740 m² sur les 21 159 m²)

Il concerne les travaux d'aménagement d'un parc paysager et de ses stationnements (116 places dont 6 places PMR).

4.2 Objectifs du projet

La réalisation du parc et des places de stationnement doit permettre le désengorgement des zones de stationnement à proximité de la gare et d'offrir un espace de qualité aux habitants de la commune au travers d'un parc arboré et aménagé sur la commune de Pagny-Sur-Moselle.

De plus, de par sa proximité avec les différents quartiers de la ville - regroupant de nombreux commerces et services - et entre-autre le futur projet de résidence Séniors, le Parc de l'Avenir permettra d'offrir :

- Un espace de rencontre intergénérationnel;
- Un continuité de cheminement piéton;
- Une continuité urbaine et paysagère (à la place d'un terrain actuellement délaissé);
- Un espace qualitatif au centre de la ville avec le futur parc.

Ce projet consistera en l'aménagement de 116 places de stationnement destinés aux véhicules légers, de voiries (voies de raccordement sur la route existante, voies de circulation,...), d'espaces verts notamment avec la création du parc urbain (massifs plantés, aire de jeux, terrain de pétanque, ...), de réseaux (éclairage public, eau potable,...). Il viendra dans la continuité d'un parking existant situé à l'Ouest.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont partagés en deux tranches : la 1ère tranche comprend la création du parking du parc et la 2ème comprend la création du parc urbain .

Aucune construction n'est prévue sur le site.

Les travaux de voirie du parking comprendront :

- La mise en œuvre de géotextile pour la protection des vestiges archéologiques,
- Les remblais,
- La mise en œuvre de géotextile sous la forme de forme,
- La réalisation de la structure de voirie,
- La mise en œuvre des bordures, caniveaux et avaloirs,
- La mise en place des dalles alvéolaires engazonnées et pavées,
- La mise en place de signalisation,
- L'engazonnement, les plantations,
- Le plan de récolement géo-référencé.

Les travaux d'implantation des réseaux du parking comprendront :

- La mise en place de l'éclairage public (terrassement, pose de câble, confection de massifs, ...)
- La mise en place du réseau d'arrosage automatique (raccordement au réseau d'eau potable, fourniture et pose d'un système de pompage,...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone sera publique et accueillera du public.

Des parkings seront aménagés pour permettre au public de stationner et de se rendre à la gare ou au parc urbain.

Des cheminements piétons transversaux faciliteront et sécuriseront les déplacements piéton/mode doux par rapport à la circulation automobile.

Le cadre sera rendu agréable grâce à l'aménagement d'espaces verts.

Les eaux pluviales seront infiltrées en totalité.

La Mairie entretiendra le parking et le parc.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera soumis à aucune procédure administrative au titre de la loi sur l'eau.

En effet, il fait référence à certaines rubriques notamment la rubrique 2.1.4.0 mais sa surface est bien inférieure à 1 ha.

Rappel de la rubrique : "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20 ha (A)

2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha"

Le projet est néanmoins soumis à permis d'aménager dont le dossier administratif est en cours de préparation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet (parc + parking)	10 660 m ²
Surface du parking	4580 m ²
Nombre de places de stationnement du parking	116 places dont 6 places PMR

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles n°000 AI 482, n°000 AI 190,
n°000 AI 475, n°000 AI 479 à Pagny
Sur Moselle

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°02'35"98 Lat. 48°98'41"04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Inscrit dans un parc naturel régional FR 8000020 - Lorraine créé en 1974 dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>Coordonnées du centre : Latitude : 48.88561 Longitude : 6.07104</p> <p>Superficie calculée : 210 805,875 ha</p>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'église Saint Martin, située à proximité de la rue du 11 novembre est classée aux Monuments Historiques et impose un périmètre de protection comprenant le projet. Les architectes des Bâtiments de France ont été consultés ont donné leurs accords sous certaines conditions qui seront scrupuleusement respectées de manière à ne pas porter atteinte à ce monument.</p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur site, pas de zone humide constatée malgré le fait qu'une partie du site se trouve dans une zone potentiellement humide (d'après les données de Carmen).</p>

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plan de prévention des risques d'inondation initial de Pagny-Sur-Moselle conçu en 2017 et mis à jour début 2020. Cependant pas de risque d'inondation sur le projet.</p> <p>Par ailleurs, la commune a comptabilisé d'autres risques et les a pris en compte dans son plan local d'urbanisme ; le site n'est pas concerné par un risque de retrait-gonflement des argiles ni par des éventuels glissements de terrain.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe à 2,5 kms à vol d'oiseau d'un site Natura 2000 (directive habitats), FR4100161 - Pelouses et vallons forestiers du Rupt du Mad.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude archéologique a mis en évidence des vestiges archéologiques issues d'une urbanisation antérieure sur la future zone de travaux. L'arrêté n°2021/L505 du 16 juillet 2021 préconise de réduire au maximum l'effet du projet sur ces vestiges. Pour cela, le terrain sera uniquement remblayé par des matériaux d'apport externes au projet. Il n'y aura aucun déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- L'étude géotechnique réalisée sur un terrain avoisinant démontre un risque éventuel de remontée de nappe phréatique, en relation avec la Moselle. Ce paramètre sera à prendre en compte lors des travaux où il faudra prévoir un drainage soigné des fouilles avec un captage de l'ensemble des sources. Projet non concerné par des risques de retrait-gonflement des argiles, d'inondation, de glissement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Circulation de véhicules légers concernant les visiteurs du parc urbain ou les utilisateurs de la gare de Pagny Sur Moselle. - Circulation de véhicules lourds lors des travaux. - Le parking permettra de maîtriser le stationnement au centre-ville et donc de réduire le stationnement "sauvage" actuel en ville tout en fluidifiant la circulation des véhicules et des modes doux (piétons, cycles...) dans les rues étroites. Il permettra également de favoriser l'utilisation du train.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Bruit pendant les travaux notamment avec l'utilisation d'engins. - Bruit pendant l'exploitation lors des stationnements des véhicules légers (mais les nuisances seront très limitées sachant que les stationnements sont à l'écart des habitations et qu'on reste en centre-ville).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eclairage du parking / voiries / parc urbain (mais éclairage raisonné pour des raisons d'économie d'énergie)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets dans le cadre des travaux ("habituels") à atténuer par les entreprises et rejets liés à la circulation de véhicules dans le futur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Infiltration de la totalité des eaux pluviales
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Déchets courants en phase exploitation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude archéologique a mis en évidence des vestiges archéologiques issues d'une urbanisation antérieure sur la future zone de travaux. L'arrêté n°2021/L505 du 16 juillet 2021 demande donc de réduire au maximum l'effet du projet sur ces vestiges. Pour cela, le terrain sera remblayé par des matériaux d'apport externes au projet. Il n'y aura aucun déblais.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parking ayant pour but de désengorger le secteur de la gare. Aménagement d'un parc urbain avoisinant le parking permettant de rendre la commune plus attractive et agréable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard, du formulaire rempli, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Le site de projet ne présente pas d'intérêt environnemental ;
- L'étude archéologique a mis en évidence des vestiges archéologiques qui ne seront pas impactés par les travaux : pas de déblais
- Le projet permettra de désengorger le secteur de la gare et permettra d'accueillir les visiteurs du parc urbain;
- Les cours d'eau seront préservés et aucun rejet ne sera réalisé (les eaux pluviales étant totalement infiltrées)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Rapport d'étude archéologique - Plan de situation - Plan d'aménagement - Plan des réseaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pagny Sur Moselle

le, 27/07/2021

Signature

